



## Ravalement

Quelles Formalités ?

Vous envisagez d'entreprendre le ravalement de votre habitation ?

Cette opération consiste à nettoyer une façade par grattage, lavage ou sablage...et le cas échéant la réfection des enduits.

Un enduit a une surface sablée, rugueuse, minérale. Certains enduits sont peints. La remise en état doit préserver le caractère d'origine du bâti.

### Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme :

La demande d'urbanisme est une Déclaration préalable

#### •Constitution du dossier de Déclaration préalable

Le dossier établi en 3 exemplaires comporte :

- le formulaire Cerfa "déclaration préalable",
- un plan de situation
- des photos couleur de près et de loin.

Si votre projet porte sur un immeuble situé en abords de monument historique, vous joindrez :

- une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux



Pour vous aider dans votre projet

Contactez le service urbanisme

5 rue de la Libération

Tel : 01 39 91 00 13

Mail : [urbanisme@ezanville.fr](mailto:urbanisme@ezanville.fr)

Vous pouvez également consulter le site Internet : [www.urbanisme.equipement.gouv.fr](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr)